

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUIN 2016

L'an deux mil seize, le 22 juin à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la commune de Courtisols, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hubert ARROUART, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de Muriel Bisval, Lilian Cogniard, Nicolas Cossenet, Hubert Ferrand, David Grévin, Jean-Pierre Rollet, Laurent Scheider, Denis Varoquier, excusés.

Monsieur le Maire demande à chacun des conseillers présents s'il y a des remarques ou observations à apporter au compte rendu de la séance précédente.

Toutes les décisions prises sont adoptées.

Madame Séverine GOURVENEK a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire

Le Conseil Municipal :

- **ENTEND** la présentation du dispositif de mutuelle de l'association UNI'CITE 2016 par Monsieur BLEUZE
 - **ENTEND** le compte rendu de la commission « COFAC » du 2 juin
 - **ENTEND** le compte rendu de la commission « Urbanisme » du 7 juin 2016
 - **ENTEND** le compte rendu de la commission « Environnement » du 14 juin 2016
 - **DONNE** un avis favorable à l'approbation du PLU suite à la procédure d'ouverture à l'urbanisation de la zone des Clozots de Plain menée par la CC de Suippe et Vesle et aux conclusions favorables de l'enquête publique.
 - **DECIDE** de procéder au déclassement des emprises d'espaces verts d'environ 140 m² et 157,50 m² situées rue de l'Etyette, en bordure de rue, devant les parcelles d'habitation AK35, AK36, AK39 et AK40,
 - **ACCEPTTE** la cession des parcelles déclassées aux propriétaires des parcelles citées ci-dessus au prix de 13 € le m²,
 - **PRECISE** que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge des acquéreurs : frais de bornage, frais relatif à la transaction.
 - **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à ce dossier.
 - **AUTORISE** le maire à établir un bail emphytéotique avec la Renaissance Immobilière Châlonnaise d'une durée de 50 ans, renouvelable tacitement, suite à la mise à disposition d'un terrain communal pour la construction de quatre logements seniors, rue de Verdun. Ce terrain de 706 m² est cadastré pour 603 m² pour la parcelle AP 286 et 103 m² pour la parcelle AP 284
 - **FIXE** le loyer à 1 € par an
 - **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires
 - **AUTORISE** le maire à recruter deux fonctionnaires du ministère de l'Education nationale pour assurer des études surveillées, après le temps scolaire,
 - le temps nécessaire à cette activité est évalué à 2 heures par semaine pour deux intervenants
 - les intervenants seront rémunérés selon les taux maximums en vigueur :
- Taux de l'heure d'étude surveillée :
- instituteurs, directeurs d'école élémentaires : 19,45 €
 - professeurs des écoles, classe normale : 21,86 €
 - professeurs des écoles, hors classe : 24,04 €
- **DECIDE** de fixer pour l'année scolaire 2016/2017 le prix des études surveillées au tarif horaire de 2,60 € de l'heure.
- La facturation interviendra au début de chaque trimestre.
- **PRECISE** que le groupe devra réunir au minimum 10 enfants.
 - **DECIDE** d'adhérer au dispositif de titre payable sur internet (TIPI),
 - **AUTORISE** le maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces correspondantes
 - **ACCEPTTE** un chèque de la SMACL pour un montant total de 393,42 € en remboursement de congés maladie,

- précise que cette somme sera inscrite en recette au budget communal 2016

Le Maire

Hubert ARROUART